

VACANCES – AOUT ÉTÉ 2026

Partenariat Gidy – Cercottes : Les enfants sont accueillis au local multi accueil de Cercottes

Date limite d'inscription le 12 Juin 2026

Aucun dossier ne devra être remis directement en Mairie

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète :

..... Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(Joindre **OBLIGATOIREMENT** le justificatif de votre QF CAF : Le QF de référence pour l'année 2026 est celui de Janvier 2026)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025 / 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non
 (Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie et au bureau de Cigales et Grillons...)

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE 4 OU 5 JOURS PAR SEMAINE
 SAUF POUR LES SEMAINES AVEC JOUR FERIE : INSCRIPTION 3 OU 4 JOURS OBLIGATOIRE**

Matin de 07h30 à 09h00		Août 2026 (Cercottes)									Soir de 17h00 à 18h30	
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)												
	Lundi 03	Mardi 04	Mer 05	Jeudi 06	Vend 07	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14		
Cochez la date choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Heure d'arrivée (Matin)												
Heure de départ (Soir)												
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeudi 27	Vend 28		
Cochez la date choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Heure d'arrivée (Matin)												
Heure de départ (Soir)												

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre

Choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par chèque ANCV, ANCV Connect ou CESU préfinancés papier uniquement
- Par carte bancaire : Merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A.....
 Le

Signature :

VACANCES AOUT ÉTÉ 2026

Partenariat Gidy – Cercottes : Les enfants sont accueillis au local multi accueil de Cercottes

Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Cercottes.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

Lieux :

Accueil de Loisirs
Local multi accueil
Rue Louise Dubel
45520 CERCOTTES
Tél : 02.38.75.47.27

Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

NB : horaire journée avec repas

Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons ». Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

- **La date limite d'inscription est fixée au 12 juin 2026.** Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.

- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » ou disponible sur le site internet, elles sont à redonner remplies avant le début de la période de vacances. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

- **Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription soit le 12/06/2026.**

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2026	Tarif journée Commune (Habitants de Cercottes)	Tarif Hors Commune	TARIF 2026	Tarif journée Commune (Habitants de Cercottes)	Tarif Hors Commune
Tranche 1 : de 0 à 260	4,23 €	19,92 €	Tranche 7 : 851 à 1100	12,53 €	29,22 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,63 €	21,42 €	Tranche 8 : 1101 à 1350	15,73 €	31,22 €
Tranche 3 : 361 à 460	7,13 €	22,92 €	Tranche 9 : 1351 à 1500	17,73 €	33,72 €
Tranche 4 : 461 à 560	8,63 €	24,42 €	Tranche 10 : 1501 à 1650	18,73 €	35,72 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,93 €	25,72 €	Tranche 11 : 1651 à 1800	19,73 €	35,72 €
Tranche 6 : 661 à 850	11,13 €	26,72 €	Tranche 12 : 1801 et +	20,73 €	35,72 €

Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2026), le tarif appliqué sera le tarif maximum.

Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du Chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire

Par chèques Vacances ANCV ou ANCV Connect

Par TICKETS CESU papier

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.
En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).

- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

- En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com. *Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.